



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 81713

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le rapport de la mission parlementaire Fourgous intitulé "réussir l'école numérique". Le rapport Fourgous met en avant un certain retard de la France en matière de numérique à l'école en comparaison à la Finlande, au Royaume-uni et au Danemark. La nécessité d'autonomisation des établissements scolaires apparaît dans ce rapport comme en témoigne la description du modèle finlandais. Cependant l'autonomie est souvent perçue comme une inégalité en France. Deux solutions se présentent lors de l'éventuelle mise en oeuvre du rapport Fourgous. Premièrement la mutualisation tous azimuts qui permettrait de rétablir et d'assurer l'égalité en pariant sur les ressources logicielles et documentaire libres et ouvertes (ENT, visioconférence, laboratoires de langues...). Deuxièmement l'absence de mutualisation qui conduirait à ce que les régions, département, communes riches s'équipent richement et ainsi le fossé se creuserait. Il lui demande dans lequel de ces deux cadres s'inscrit la réforme de l'État et quel est le rôle du numérique dans cette réforme.

Texte de la réponse

L'égalité d'accès à un service public d'enseignement de bonne qualité est une préoccupation permanente du ministère de l'éducation nationale. Dans ce cadre, les technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuent à cette égalité en permettant à chacun de disposer des services et ressources nécessaires. Afin de favoriser la mutualisation des ressources logicielles et documentaires libres et ouvertes, le ministère a mis en place le service SIALLE (Service d'information et d'analyse des logiciels libres éducatifs) consultable à l'adresse suivante : <http://www.sialle.education.fr/accueil.php>. Ce service a pour vocation de rendre visible l'offre actuelle de logiciels libres pour l'éducation. Il permet aux enseignants utilisateurs de télécharger les logiciels de leur choix et de donner un avis sur la pertinence pédagogique des productions retenues. Ce service rencontre désormais un large succès dans la communauté éducative. Près de 6500 enseignants sont aujourd'hui abonnés au service et ce nombre est en constante augmentation depuis l'ouverture du service. Plus de 300 logiciels sont proposés par la plate-forme aux différents niveaux d'enseignement, de l'école maternelle au lycée. En outre, afin de donner au futur citoyen une éducation à l'usage responsable de l'Internet et des technologies de l'information et de la communication (TIC), le plan de développement des usages du numérique à l'école, annoncé le 25 novembre 2010, est actuellement mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Faciliter l'accès à des ressources numériques de qualité est l'un des objectifs de ce plan. Le ministère, en liaison avec le secteur de l'édition scolaire et multimédia met en place un portail national de l'offre éditoriale de ressources numériques pédagogiques. Le portail national, couvrant le champ de tous les niveaux et de toutes les disciplines, permettra aux établissements concernés de choisir leur panier de ressources correspondant au montant alloué par le « chèque ressources numériques » et aux besoins définis dans l'établissement.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81713

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6788

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9135